



Niort, le jeudi 1 juillet 2021

A l'attention de M. LECLERC  
Directeur Académique des services de l'EN  
61 avenue de Limoges  
79000 Niort

Objet : disfonctionnement administratif

M. Le Directeur Académique,

Nous apprenons ce matin que le résultat de la seconde phase du mouvement ne pourra pas être communiquée aux collègues concernés par les affectations de cette phase. Nous avons immédiatement demandé aux services et à M. STOLL si une communication (par mail) avait été faite ou était envisagée vers ces collègues qui sont en attente. La réponse négative qui nous a été formulée n'est pas satisfaisante. Si je comprends que les services ont besoin de temps pour finaliser ce travail, vous comprendrez que les collègues sont en attente et que cette attente leur est difficilement soutenable. Nous vous remercions M. Le Directeur Académique d'intervenir rapidement dans ce sens et de faire en sorte que les collègues soient tenus informés de la nouvelle date de diffusion des affectations de cette seconde phase et ainsi les rassurer du mutisme des services.

Aussi, nous apprenons que les promotions à la Hors Classe doivent être validées ce jour ! Nous n'avons évidemment eu aucune information, ce qui est bien regrettable. Si nous comprenons qu'il est difficile pour les collègues administratifs de gérer tout sur la même période, il est nécessaire que les promus et non promus obtiennent les informations utiles à leur promotion ou non.

Nous vous demandons que les collègues promus obtiennent dans les meilleurs délais un courrier (mail ou papier) les informant de leur promotion à la HC et la date effective de leur promotion. Aussi, les collègues non promus doivent pouvoir obtenir les informations suivantes : leur classement, le nombre de promouvables, leur barème, le barème du dernier promu. Ces informations leur permettront de mieux comprendre le résultat de cette phase de promotion à la hors classe.

L'opacité de ces opérations depuis que les organisations syndicales ne siègent plus en CAPD oblige l'administration à donner l'ensemble de ces informations dans les meilleurs délais, comme indiqué dans les LDG.

Nous vous remercions M. Le Directeur Académique de répondre positivement à nos demandes qui vont dans le sens du respect dû aux collègues enseignants.

Johann BARANGER  
Secrétaire Départemental du SE-Unsa 79